



Communiqué

21 septembre 2006

INFORMATIONS RELATIVES AU CANNABIS

Au cours des dernières semaines des associations de consommateurs de cannabis ont évoqué à plusieurs reprises (notamment dans un communiqué adressé à la presse depuis Nantes le 7 septembre 2006) « une rumeur persistante de circulation d'herbe coupée au verre pilé » et des cas d'hospitalisation liés à la consommation de ces produits en Bretagne. Interpellé, l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, responsable du dispositif Sintès (Système d'identification national des toxiques et des substances)¹ communique les éléments suivants.

Les investigations effectuées ces derniers jours tendent à infirmer ces allégations en ce qui concerne les hospitalisations:

- Les DDASS de Loire Atlantique et d'Ille et Vilaine ont contacté les services des urgences et de pneumologie des hôpitaux de Nantes et Rennes. Ceux-ci n'ont relevé aucune trace d'hospitalisation pour troubles pulmonaires dues à l'inhalation de chanvre coupé au verre pilé depuis le mois de juillet.
- L'association Médecins du Monde contactée par la DDASS de Loire Atlantique ne confirme pas les hospitalisations contrairement à ce qui est affirmé dans le communiqué de presse.

En ce qui concerne la présence de verre pilé, aucune confirmation n'a pu être obtenue à ce jour :

- Depuis le début du mois de septembre, la coordination régionale bretonne Sintès a sollicité plusieurs personnes ressources et n'a obtenu aucun témoignage de circulation de tel produit sur la région Bretagne. Une recherche active par le dispositif Sintès est en cours pour tenter d'obtenir un échantillon de produit suspect à analyser.
- Interrogé par la coordination Sintès de Rennes, le réseau de spécialistes en pneumologie de la Coordination Bretonne de Tabacologie n'a pu faire part d'aucun signalement de troubles pulmonaires liés à la consommation d'herbe coupée au verre pilé.

Autres informations :

- Au mois de juillet 2006, le laboratoire de police scientifique de Lille a analysé une poudre présentée comme un produit destiné au coupage de l'herbe de cannabis. La poudre d'aspect verdâtre provenait des Pays-Bas selon la personne dépossédée. Les analyses effectuées ont permis de mettre en évidence des microbilles de verre (ces microbilles ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets sanitaires sérieux à court terme).
- En août et septembre 2006, quatre échantillons ont pu être recueillis par la coordination Sintès de Lille. Un des produits, supposé contenir des microbilles de verre, contenait en fait du sable. Les analyses des trois autres produits (deux produits supposés contenir du sable, un produit de la laine de verre) sont en cours.

Ces éléments reflètent la situation à ce jour. Tout nouvel événement sera communiqué.

¹ Mis en place depuis 1999, le dispositif Sintès est un système de veille qui s'inscrit dans une perspective de santé publique et cherche à détecter la présence de substances inhabituelles et particulièrement nocives dans des produits illicites.